



Action Citoyenne pour l'Intérêt Général

17 rue du Tusson Lavenay 72310 Loir en Vallée - appelCitoyenarjowiggins@gmail.com

Le livre, le papier et la communication
filpac cgt

Reprise de la papeterie à Bessé-sur-Braye :

Le projet Papers Mills Industrie serait-il une grande illusion ?

Papers Mills Industrie (PMI) et son PDG, se prendraient-ils pour des marionnettistes, tirant les ficelles d'une reprise d'activité Papetière au sein de l'ex entreprise Arjowiggins à Bessé-sur-Braye et créant l'illusion d'un véritable projet industriel éloigné de toute logique financière ?

On est en droit de le penser tellement la ficelle est grosse. Plus le temps passe, plus les zones d'ombres planent sur le projet de reprise d'Arjo présenté par M. Petit, Président de PMI.

L'UD CGT de la Sarthe, la Filpac-Cgt et l'Association citoyenne pour l'intérêt général et des militants de l'ex entreprise Arjowiggins Crèvecœur située à Jouy-en-Morin, se sont réunis le jeudi 9 juillet 2020 pour analyser les différentes activités proposées.

Pour rappel, le tribunal de commerce de Nanterre a retenu l'offre de Papers Mills Industries, filiale d'un groupe industriel canadien (Dotori), spécialisé dans l'industrie du Bois et du Papier. Un achat pour la modique somme de 75 000 € ! PMI s'engageant à investir dans un premier temps 4 millions d'€ pour la remise en état du site et notamment pour sa dépollution.

M. Petit promet 240 emplois d'ici 2025 avec une diversification d'activité : Production de papier sécurité, papier minéral, papier chanvre, papier textile, pépinière d'entreprises et centre de formation. Pour y arriver, il assure être prêt à investir 25 millions d'€ sur fonds propres, c'est-à-dire sans demander d'aides publiques... enfin pour le moment car selon les propos de M. Petit dans la presse locale, « *si on peut en bénéficier, il faudrait être idiot de s'en priver !* »

Alors info ou intox ?

Tout d'abord, alors qu'une mobilisation citoyenne, initiées par l'association citoyenne pour l'intérêt général, forte des 20 000 signatures et d'un projet industriel viable visant à produire du papier recyclé, occupait l'espace public et semblait n'être que le seul projet crédible, comment analyser le fait qu'un autre projet surgisse 15 jours avant la décision du tribunal de commerce en retenant toute son attention ?

Comment analyser le comportement des élus politiques qui d'un côté soutenaient le projet de l'association et de l'autre discutaient avec PMI ? A l'heure où le fossé séparant les élus politiques des citoyen-e-s ne cesse de se creuser comme en atteste la très faible participation aux élections municipales, ces comportements sont en complet décalage avec l'exigence de transparence par la population.

Quel crédit accorder au Président du Conseil Départemental, Dominique Le Mener, qui affirme que d'autres projets non dévoilés existeraient ? Pourquoi cette opacité ? Est-ce que le Tribunal de commerce avait cette information avant de prendre sa décision ?

Aucune logique industrielle et économique

Lorsque nous analysons les propositions. Sur toutes les activités proposées, M. Petit ne donne aucun élément sur son « business plan ». Un business plan est un « plan d'affaires » qui s'appuie sur un document détaillant le projet lors de la création ou la reprise d'une entreprise, ainsi que l'évolution attendue de l'entreprise et de son activité durant les premières années de son existence.

M. Petit promet du papier sécurité, du papier chanvre, du papier textile ? Avec quels investissements, avec quels effectifs et pour quels marchés ?

Une autre question se pose. Ces activités peuvent avoir du sens, mais pourquoi vouloir les faire sur le site de Bessé-sur-Braye alors que l'usine de Crèvecœur dispose des infrastructures et des machines pour assurer ces productions pour des investissements moindres alors que Bessé sur Braye ne dispose pas des machines pour effectuer ce type d'activités ? Où se situe la logique économique et industrielle ?

Concernant le papier minéral, là aussi des questions se posent, notamment écologiques. Ce type de production s'effectue à partir de carbonate de calcium que nous trouvons dans des carrières et ce type de « papier » n'est pas biodégradable. A l'heure où les enjeux climatiques et sociaux sont au cœur des préoccupations des français, est-il judicieux de proposer une activité non vertueuse au niveau environnemental ? Surtout que cette activité nécessiterait des investissements importants, notamment pour se doter d'une machine dont le coût avoisine les 25 millions d'€.

Nous lançons un appel solennel à M. Petit et au Conseil Régional et à l'Etat !

La crise sanitaire a mis en lumière le besoin de retrouver une industrie forte qui réconcilie l'économie, le social et l'environnemental. De plus, les collectivités locales doivent utiliser 40% de papier recyclé et l'Assemblée Nationale a mis en place une commission chargée de travailler sur le recyclage du papier.

Le site de Bessé-sur-Braye dispose des infrastructures nécessaires et des propositions crédibles existent portées par l'association citoyenne pour l'intérêt général avec des partenaires industriels prêts à assurer une production de papiers recyclés de gros volume. Il s'agit d'autant d'éléments de nature à lancer un appel à M. Petit et aux élus politiques : **Ne ruinez pas les chances de voir aboutir un projet d'avenir dans un secteur stratégique et avec des retombées positives pour la filière papetière pour notre territoire, son aménagement et la population !**

Souvenez-vous, le président Macron l'a dit « *le jour d'après ne sera pas le jour d'avant* ». Faites-en la démonstration pas vos actes.

En conséquence, nous demandons à M. Petit de s'engager à ne pas démonter les machines présentes dans l'usine de Bessé-sur-Braye, au moins le temps de l'étude de faisabilité. Nous exigeons de la part du Conseil Régional et de l'État, de respecter leurs engagements en finançant cette étude de faisabilité, synonyme d'espoir pour que demain nous parlions de papier recyclé au présent, fort d'un site et d'une industrie papetière jouant pleinement son rôle de réponse aux besoins des populations et respectant l'aménagement du territoire.

La bataille n'est donc pas finie et nos organisations appellent toutes celles et ceux qui partagent nos propositions à poursuivre la lutte avec nous en participant à une :

Conférence de presse
Jeudi 16 juillet 2020
à 17H00 devant l'usine Arjo/Petit
à Bessé-sur-Braye